31/03/2021

Fonds de droit français

GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 8

5. Certification du commissaire aux comptes 13

6. Comptes de l'exercice 19

Groupama ASSET MANAGEMENT

Information clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE

Code ISIN : FR0012881670

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance internationaux ".

Objectif de gestion : L'OPCVM est un fonds nourricier de l'OPCVM GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE (part I). Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis +20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis +20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis,en constituant un portefeuille d'OPC investissant sur cette classe d'actifs.

La performance de l'OPCVM GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE pourra être inférieure à celle de son maître, GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE, compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis +20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis +20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis.

L'OPCVM est composé en totalité et en permanence de parts I de l'OPCVM GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE et, à titre accessoire de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant sélectionnera les OPC mis dans le portefeuille selon deux approches successives:

- *Une étape quantitative où la performance corrigée du risque des OPC est analysée par rapport aux OPC pairs.*
- *Une étape qualitative consistant à échanger avec les gestionnaires et à évaluer leur processus de gestion. La phase de sélection se solde par la notation formelle des fonds préalablement à tout investissement. Ces notations sont ensuite revues périodiquement et les OPC sous-jacents font l'objet d'un suivi mensuel de leurs performances.*

Le FCP est investi à 80% minimum dans des OPC de droit français ou européen, eux-mêmes investis principalement en obligations d'émetteurs émergents (Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique), ainsi qu'en parts ou actions de " closed-end funds" (parts cotées de fonds d'investissement étranger) répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts ou actions sont cotées sur un marché règlementé.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 10.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :
- Jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou européen, n'investissant pas plus de 10% de leur actif net dans d'autres OPCVM.
- Jusqu'à 20% de l'actif net en cumul en FIA ou en autres fonds d'investissements de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer et/ou couvrir et/ou arbitrer le portefeuille face aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.
L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 2 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12h.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris). Les demandes de souscriptions et rachats sont effectuées à valeur liquidative du lendemain.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de taux et au risque de change.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Risque de crédit : Une éventuelle défaillance ou dégradation de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.*
- *Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *L'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre OPCVM sont expliquées dans la rubrique «Modalités de souscriptions et de rachats» de son prospectus.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

05 juin 2020

- Mise à jour de leurs frais courants au 31 mars 2020.

15 février 2021

- Mise à jour des performances au 31 décembre 2020.
- Mise à jour des informations relatives à l'indicateur de référence (règlementation BMR).

10 mars 2021

- Mise à jour règlementaire *Disclosure* ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088
(**fonds ouverts catégorisation « article 6 »**).

3. RAPPORT DE GESTION

Performances

Sur la période, les parts du fonds affichent les performances suivantes sur la période 13,38%, l'indice de comparaison composite ressort à +12,43%.
La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Environnement et politique d'investissement

T2-2020

Après l'occurrence deux chocs majeurs, i.e., 1) la Pandémie de coronavirus (COVID -19) et les perturbations économiques associées aux actions de confinement et 2) la décision surprise de l'Arabie saoudite d'augmenter sa production de pétrole après la rupture des pourparlers entre l'OPEP et la Russie, les investisseurs ont été amenés à fortement réduire les risques dans un premier temps en l'absence de visibilité inhérente à la nature de la crise sanitaire. Pour contrer les effets fortement récessifs de ce choc exogène, les mesures exceptionnelles de nature monétaire et budgétaire ont rapidement été adopté dans la plupart des pays développés : ainsi, la Fed a coupé ses taux pour les mettre à zéro et a mis en place une série de facilités de crédit (certaines nouvelles et certaines relancées depuis la récession financière mondiale de 2008-2009) pour assurer une liquidité adéquate aux intermédiaires des marchés financiers ainsi qu'à l'économie réelle. Les pays émergents ont suivi en mettant en œuvre des actions similaires telles que les fermetures (mesures de distanciation sociale), politique et des mesures de relance budgétaire agressives pendant cette période de tensions. En outre, un certain nombre de pays émergents (par exemple, la Thaïlande, Hongrie, Chili) poursuivent des mesures très inhabituelles pour les pays émergents, telles que le soutien direct aux entreprises et l'assouplissement quantitatif (achat d'actifs par les BC) pour stabiliser leurs économies.

Après une chute rapide et forte en Mars 2020 en raison des dégagements massifs, les indices de dettes émergentes en devises ont repris le chemin de la hausse mais de manière asynchrone : ainsi, ce sont dans un premier temps les obligations d'entreprises qui ont connu une forte hausse en avril avant un rattrapage fort dettes souveraines sur le trimestre (JPM EMBI Global 11,21%, JPM CEMBI GD 11,15% en $), les dettes libellées en devises locales demeurant plus volatiles en raison de l'instabilité des « monnaies émergentes » face au dollar à la suite des importantes sorties de capitaux.

Le fonds ayant gardé une bonne exposition aux actifs risqués, son rebond a été assez fort, porté par l'effet sélection positif au sein des poches DEM HC Sovereign et Corporate, les gérants actifs positionnés sur les émetteurs à plus haut rendement fortement pénalisés en février/mars affichant un rattrapage important. Les lentes améliorations conditions de marchés (bid-ask, liquidité) n'ont pour autant pas permis d'effacer le retard accumulé les deux mois précédents.

T3-2020

L'environnement des marchés obligataires a été porteur au cours du troisième trimestre de 2020, sous l'effet d'une poursuite de la baisse des taux d'intérêt et des politiques accommodantes des banques centrales. L'appétit pour le risque s'est maintenu en juillet et aout, poursuivant ainsi la solide progression des actifs risqués entamé en avril, alors que l'humeur des investisseurs sur les marchés émergents ne se détériore en septembre en raison de la plus forte incertitude liée aux négociations difficiles autour du plan de relance budgétaire américain, aux élections américaines ainsi qu'à la forte progression des nouveaux cas de Covid-19, notamment en Europe. D'un point de vue conjoncturel, les indicateurs avancés montrent une amélioration d'activité principalement dans le domaine manufacturier dans la plupart des pays émergents, les plus fortement touchés au 2ème trimestre 2020 par l'épidémie affichant un net redressement (Brésil, Inde, Taiwan notamment). En soutien à ce mouvement, les données d'activité meilleures que prévu ont poussé les surprises économiques mondiales à un sommet historique pendant que les révisions de prévision des bénéfices mondiaux s'amélioraient. Du coté des pays émergents, quelques mesures de stimulus et des baisses de taux par certaines banques centrales au cours du mois (Afrique du Sud, Russie, Malaisie, Indonésie, Hongrie et Colombie) ont été autant de signaux rassurants pour les investisseurs. Pour autant, la propagation du COVID-19 dans plusieurs zones géographiques fait toujours peser un risque à la réouverture des économies et, par conséquent, au maintien de la normalisation de l'activité.

Compte tenu de ces événements, es différents segments des obligations émergentes ont connu des trajectoires différenciées : ainsi, l'indice JP Morgan EMBI Global, axé sur la dette souveraine libellée en USD, a généré un rendement total de + 2,28%, principalement en raison du niveau de portage élevé et d'un mouvement de compressions des primes de risque, notamment sur le segment des pays les moins bien notés (« high yield »). La prime de risque relative s'est ainsi rétrécie de -25 points de base sur le trimestre pour terminer à 307 points de base (au-dessus de la référence obligataire américaine). L'indice JP Morgan Corporate EMBI, dédié aux obligations d'entreprises émergentes en devises dures (i.e., USD et €), affiche une progression de +2,75% en dollar ; En revanche, le marché des dettes souveraines en devises locales a été impacté par les tensions politiques en Argentine et en Afrique du Sud, certains pays ayant connu une forte volatilité sur les rendements locaux et une correction de leurs devises.

Sur ce trimestre, le fonds a connu une phase d'oscillation de son cours conclue par une modeste appréciation mais la performance reste inférieure à celle de l'indice, impacté par un effet sélection négatif.

T4-2020

Au cours du quatrième trimestre de 2020, malgré un démarrage timoré, l'ambiance très favorable aux actifs risqués vient clore une année extraordinaire au sens littéral du terme, marquée par une violente correction des marchés lors du déclenchement de la crise du covid-19, puis par un retour à meilleure fortune sous l'effet des politiques ultra accommodantes des banques centrales et des plans de relance de nombreux états. Les investisseurs sont restés optimistes sur les derniers mois, prenant acte de la reprise économique avec des chiffres rassurants en provenance des économies émergentes, notamment, en Asie, où les indicateurs avancés attestent d'une reprise solide, notamment dans l'activité manufacturière. Cette perception positive a été renforcée par la victoire démocrate à l'élection présidentielle américaine, laissant augurer d'une détente sur le politico-économique, les bonnes statistiques américaines (dynamisme de l'emploi) ainsi que par la signature in extremis d'un accord sur le Brexit et la validation du plan de relance européen. Enfin, malgré quelques flambées des contaminations dans la plupart des pays développés, les investisseurs ont préféré retenir le début des campagnes de vaccination.

Logiquement, les indices de dette émergente ont globalement profité du contexte, JP Morgan EMBI Global et JP Morgan CEMBI Global Diversified affichant respectivement +5,49% et 4,44% en $US grâce à la composante « haut rendement » qui rattrape la contreperformance du trimestre précédent. Coté obligations en devises locales, très fort rebond (+9,18%) on constate un rattrapage de certains pays qui tirent parti de baisse des taux locaux et d'un rebond des principales devises émergentes dite à haut rendement.

Sur le trimestre, le fonds affiche une performance très satisfaisante et termine devant son indice de référence. L'allocation a peu évolué au cours, notre positionnement sur les différents segments de dette émergente restant assez proche de celui notre indice composite.

T1-2021

Le début d'année avait plutôt bien démarré avec la poursuite de l'optimisme des investisseurs, amplifié par la prise de fonction de J.Biden et la proposition d'un plan de relance de 1900 milliards d'usd, les marchés se sont projetant sur une reprise de l'économie, suite aux campagnes simultanées de vaccination et dans un contexte de reflation soutenu par les plans massifs de relance budgétaire. Plus spécifiquement dans la sphère émergente, la Chine a publié une croissance du PIB de 2.3% en 2020, seul pays du G20 à terminer l'année en expansion. Les indices d'activité PMI Manufacturier et Services ont toutefois marqué le pas sur le mois de janvier même s'ils restent tous deux en zone d'expansion. Les investisseurs ont commencé à s'inquiéter sur la deuxième partie du mois de février face à une remontée de l'inflation aux Etats-Unis, pouvant amener la FED à agir sur sa politique monétaire préventivement. La sphère émergente a ainsi commencé à souffrir de la hausse des taux américains et du renforcement du dollar us. Par ailleurs, le retour de l'inflation, notamment sur les produits alimentaires, commence à inquiéter dans les pays fragiles comme le Brésil. Enfin en Chine, plusieurs responsables ont fait part de leur préoccupation quant à un possible emballement haussier sur les marchés financiers. Sans remettre en question la confiance en une amélioration de la conjoncture mondiale portée notamment par un fort soutien budgétaire et par une meilleure maitrise de la crise sanitaire, la situation des économies émergentes continue d'interroger. Ainsi, la dynamique en Asie semble marquer le pas : le PMI manufacturier chinois affiche une légère contraction pour février et les nouvelles commandes à l'exportation en Asie sont en repli. Ailleurs, les bons chiffres d'activité en Inde, au Brésil et au Mexique ont été accueilli positivement. L'augmentation des nouveaux cas de COVID-19 dans certains États met en lumière la difficile progression de la vaccination. Le sentiment vis-à-vis du risque émergent reste conditionné (dépendant des) aux conditions de financement : si la FED n'envisage pas de remonter ses taux avant 2023, certaines banques centrales de pays émergents ont dû remonter les leurs face au retour de l'inflation (Brésil +0.75% à 2.75%, Russie +0.25% à 4.50%, Turquie +2.00% à 19.00%).

Dans ce contexte, les marchés de dettes émergentes ont connu une phase de correction quoique mesurée. Ainsi, l'indice de dettes souveraines émergentes en devises ont baissé sur le trimestre (JPM EMBI Global -4,74% en $) quand les dettes d'entreprises affichaient une plus grande résistance JPM CEMBI GD -0,8% en $) en raison d'un risque de taux plus mesuré et de flux structurellement acheteurs. Enfin, les dettes libellées en devises locales subissant la correction des monnaies émergentes face au dollar à la suite des importantes sorties de capitaux (-5,08%).

Le fonds a été orienté à la baisse durant cette période et a sous-performé son indice en raison de son exposition plutôt favorable aux segments les plus risqués des dettes émergentes dans les poches DEM Sovereign HC et LC.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	**Mouvements ("Devise de comptabilité")**	
	Acquisitions	**Cessions**
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC	3 820 671,14	1 511 533,41

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.
Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 13 481 759,16 euros d'OPC du groupe GROUPAMA et ses filiales.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

FRAIS DE GESTION

Votre OPC est nourricier de GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à 1,88% de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à 1,58% TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
- Opérations
- Juridique
- Marketing
- Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs

- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
- De limiter le poids de la performance strictement financière
- D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.
Ce Comité est composé des personnes suivantes :
Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :
- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :

(le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
(la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019	*6 459 435 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3è tiers)	*236 432 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2è tiers)	*210 087 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1er tiers)	*226 975 euros*

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)	*7 822 602 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 004 180 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2021

GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/03/2021 *en* EUR

ACTIF

	31/03/2021	31/03/2020
INSTRUMENTS FINANCIERS	**13 481 759,16**	**9 797 180,98**
OPC MAÎTRE	**13 481 759,16**	**9 797 180,98**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	**11 427,06**	**181 876,52**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 427,06	181 876,52
COMPTES FINANCIERS	**139 173,62**	**114 464,14**
Liquidités	139 173,62	114 464,14
TOTAL DE L'ACTIF	**13 632 359,84**	**10 093 521,64**

PASSIF

	31/03/2021	31/03/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 672 172,92	9 902 094,80
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-13 723,51	41 326,47
Résultat de l'exercice (a,b)	-41 301,26	-34 498,16
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**13 617 148,15**	**9 908 923,11**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**15 211,69**	**184 598,53**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	15 211,69	184 598,53
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**13 632 359,84**	**10 093 521,64**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2021 *en* EUR

	31/03/2021	31/03/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2021 *en* EUR

	31/03/2021	31/03/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		9,59
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		**9,59**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	626,93	179,00
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**626,93**	**179,00**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-626,93**	**-169,41**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	37 587,77	29 174,24
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-38 214,70**	**-29 343,65**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 086,56	-5 154,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-41 301,26**	**-34 498,16**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Le FIA se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable OPC.

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP nourricier GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE sont évalués sur la dernière valeur liquidative du maître GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que L'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion (incluant Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0,50% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 2,00% TTC
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC *
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Le total des frais maximum de GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE sera de 2,50% par an de l'actif net. Ce taux comprend :
- Les frais de gestion directs (0,50%)
- Les frais de gestion indirects qui comprennent les frais de gestion directs du fonds maître (1,00%) et les frais de gestion indirects du fonds maître (1,00%).

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM.

• ***Rappel des frais de fonctionnement et de gestion l'OPC maître GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE (part I)***

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :

- *des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clé pour l'Investisseur (DICI).

***Parts I** :*

Frais facturés à l'OPC	***Assiette***	***Taux barème***
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	*Actif net*	*Taux maximum : 1,00% TTC*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	*Actif net*	*Taux maximum : 1,00% TTC.*
*Commission de surperformance**	*Actif net*	*20% TTC de la surperformance pour la performance réalisée au-delà de celle de l'indicateur de référence ***
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	*Prélèvement sur chaque transaction*	*Néant*
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	*Prélèvement sur chaque transaction*	*Par type d'instrument TTC**

** Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des OPC pouvant présenter une commission de surperformance maximum de 20% TTC de la performance au-delà de leur indicateur de référence.*

***Le supplément de performance représente la différence entre l'actif net du FCP hors provision de frais de gestion variables et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance annualisée de l'indice composite 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis + 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis + 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis sur la période de calcul. Cet investissement est réajusté des montants souscrits et du nombre de parts rachetées dans le FCP.*
Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à une performance annualisée de l'indice composite 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis + 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis + 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis sur la période de calcul, la provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.
Lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.
La partie variable des frais de gestion est perçue annuellement à la condition que la performance du fonds soit supérieure à la performance annualisée de l'indice composite 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis + 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis + 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis depuis la date de fin d'exercice. La part acquise de frais variables (correspondant aux rachats sur l'exercice) est perçue à la date de fin d'exercice.

Ces frais (part fixe + éventuellement part variable) sont provisionnés à chaque établissement de la valeur liquidative.
L'éventuel premier prélèvement de la commission de surperformance interviendra le 31 mars 2018 pour les catégories de parts G, N et I.

Le détail de la méthode de calcul des frais de gestion variables est disponible auprès de Groupama Asset Management.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2021 *en* EUR

	31/03/2021	31/03/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**9 908 923,11**	**7 767 297,40**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 077 625,87	4 909 327,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 706 607,90	-1 466 613,78
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 332,76	33 272,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-32 089,84	-307,99
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		-10,50
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 383 178,85	-1 304 698,39
Différence d'estimation exercice N	*167 583,11*	*-1 215 595,74*
Différence d'estimation exercice N-1	*1 215 595,74*	*-89 102,65*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-38 214,70	-29 343,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**13 617 148,15**	**9 908 923,11**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2021
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	7 534,84
	Souscriptions à recevoir	3 892,22
TOTAL DES CRÉANCES		**11 427,06**
DETTES		
	Achats à règlement différé	3 892,09
	Rachats à payer	7 534,53
	Frais de gestion fixe	3 785,07
TOTAL DES DETTES		**15 211,69**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-3 784,63**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	36 238,488	4 077 625,87
Parts rachetées durant l'exercice	-15 301,099	-1 706 607,90
Solde net des souscriptions/rachats	20 937,389	2 371 017,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	119 661,612	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2021
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	37 587,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			13 481 759,16
	FR0010854901	GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC	13 481 759,16
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**13 481 759,16**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2021	31/03/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-41 301,26	-34 498,16
Total	**-41 301,26**	**-34 498,16**

	31/03/2021	31/03/2020
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-41 301,26	-34 498,16
Total	**-41 301,26**	**-34 498,16**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2021	31/03/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 723,51	41 326,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-13 723,51**	**41 326,47**

	31/03/2021	31/03/2020
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-13 723,51	41 326,47
Total	**-13 723,51**	**41 326,47**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2017	31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021
Actif net en EUR	1 324 614,11	3 602 110,43	7 767 297,40	9 908 923,11	13 617 148,15
Nombre de titres	11 407,645	30 850,986	68 826,550	98 724,223	119 661,612
Valeur liquidative unitaire	116,11	116,75	112,85	100,36	113,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,44	1,05	-0,42	0,41	-0,11
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,33	-0,34	-0,33	-0,34	-0,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC	EUR	10 450,085	13 481 759,16	99,01
TOTAL FRANCE			**13 481 759,16**	**99,01**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**13 481 759,16**	**99,01**
TOTAL Organismes de placement collectif			**13 481 759,16**	**99,01**
Créances			**11 427,06**	**0,08**
Dettes			**-15 211,69**	**-0,11**
Comptes financiers			**139 173,62**	**1,02**
Actif net			**13 617 148,15**	**100,00**

Parts GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE	**EUR**	**119 661,612**	**113,79**